

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 Avril 2025

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Absent excusé : JUGUET Yann (procuration à PICHON Céline)

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion 2024

Mme le Maire rappelle que les comptes de gestion sont établis par le comptable public et qu'ils retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Les comptes de gestion sont votés par l'assemblée délibérante préalablement aux comptes administratifs. Elle informe que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après délibérations, les comptes de gestion sont approuvés comme suit :

- Budget Principal : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention

2. Approbation des comptes administratifs 2024

M. PA Marion, arrive pour ce point.

Mme le Maire rappelle que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Les comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion.

Mme le Maire s'étant retirée après la présentation des comptes administratifs en concordance avec les comptes de gestion du comptable public, le conseil municipal désigne M. Mercier, doyen de l'assemblée, pour présider le vote des différents comptes administratifs 2024 de la collectivité, qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention

3 à 6. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 des budget Bois, Eau, Assainissement et Principal

Mme le Maire présente et met au vote les affectations des résultats de fonctionnement 2024 qui sont adoptées comme suit :

- Budget Principal : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

7. Approbation des budgets primitifs 2025

Mme le Maire présente et met au vote les budgets primitifs 2025 qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

9. Fixation des taux de fiscalité directe locale

Après délibérations, le conseil municipal, à la majorité, valide une augmentation des taux de 2% pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.58%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.58%
- Taxe d'habitation : 12.97% (concerne les résidences secondaires)

9. Attribution du marché public de travaux d'aménagement aux abords de l'école inclusive

L'analyse des offres n'étant pas terminée, la décision est reportée.

10. Convention financière du service public du périscolaire

Mme le Maire rappelle que le périscolaire est géré par les communes d'Arc-sous-Montenot, Villeneuve d'Amont et Villers-sous-Chalamont. Les collectivités ont lancé la création d'un nouveau périscolaire en date du 04/04/2024 à Villeneuve d'Amont au 2 place de la mairie dans le bâtiment nommé « Le château » qui fait actuellement l'objet de travaux de rénovation en vue d'accueillir ce service mais également l'école inclusive. Ce projet est à ce jour porté entièrement par la Communauté de Communes Altitude 800, à qui les communes ont confié leur maîtrise d'ouvrage.

Pour autant, l'investissement lié à l'achat du matériel de restauration n'est pas inclus dans la prestation menée par la CCA 800. Aussi, afin de faciliter l'acquisition de ce matériel, la commune de Villeneuve d'Amont portera la charge financière liée à ces dépenses et refacturera 1/3 de la dépense TTC aux communes d'Arc-sous-Montenot et de Villers-Sous-Chalamont.

Exposé de Mme le Maire entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature.

11. Devis pour la cuisine du périscolaire

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise Install'Nord pour la nouvelle cuisine collective, le montant s'élève à 22797.48€ TTC. En vertu de la convention validée précédemment, 7599.16€ resteront à la charge de la commune.

Exposé de Mme le Maire entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Fête des mères : La soirée est prévue le vendredi 23 mai.
- Commission Eau/Assainissement : réunion fixée en mairie le 10 avril de 11h00 à 12h30 en présence du cabinet KPMG en charge de l'étude du transfert des compétences à la CCA800.
- Prochain conseil : 9/04/2025 & 15/05/2025.

La séance est levée à 22h30.

A Villeneuve d'Amont, le 3/04/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

